



AVIS 4 | Reprenant des recommandations formulées par rapport aux notes d'orientations du Gouvernement Bruxellois 2014 -2019

15 juin 2015

Traité le

26 mai et 9 juin 2015

Avis d'initiative émis le

15 juin 2015

Préliminaire

Avis d'initiative

Considérations générales

Le **Conseil Égalité entre les Femmes et les Hommes**, étant d'avis que l'intégration de la dimension genre doit être repris dans un contexte transversal dans les politiques publiques du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, a créé des groupes de travail afin d'analyser les notes d'orientations 2014-2019 des compétences Égalité des Chances, Emploi et Mobilité en mettant des lunettes genrées.

Le **Conseil**, ayant formulé son mission statement avec des points d'attention pour la législature en cours, a estimé opportun de formuler des recommandations s'y rapportant, et prioritaires à ses yeux, à l'attention des responsables politiques de la Région de Bruxelles-Capitale. Le résultat de l'analyse a abouti aux objectifs/actions concrets opérationnels prioritaires sur les thèmes Violence, Emploi et Mobilité.

Le **Conseil** insiste sur la nécessité de créer des indicateurs d'évaluation, de mesurer l'impact des mesures prises et de les corriger si cela s'avère nécessaire, et d'assurer une continuité dans la politique d'égalité à la Région de Bruxelles-Capitale.

Considérations spéciales

Recommandations en matière de Violences

(3.2. OS 2) Campagnes d'éducation et de prévention

Le Conseil est d'avis qu'il faut mener des campagnes d'éducation et de prévention auprès des citoyen-ne-s bruxellois-es sur toutes les formes de violences fondées sur le genre, avec notamment un focus sur les violences sexuelles.

Le Conseil insiste sur la nécessité de prévoir des indicateurs de résultats par rapport à ces campagnes pour pouvoir les évaluer à terme.

Le Conseil souhaite connaître le budget que la ministre compte investir dans ces campagnes ainsi que les moyens qui seront prévus.

(3.2. OS 2) Campagnes d'information

Le conseil recommande d'organiser des campagnes d'information pour les victimes de violences sexuelles, reprenant tous les acteurs et services qui peuvent les aider, que ce soit au niveau personnel (médical, psychologique) et/ou pour déposer une plainte (police, Parquet).

Le Conseil insiste sur la nécessité de prévoir, lors du premier accueil de la victime, que ce soit auprès de la police ou d'une aide médicale, un kit d'informations qui rassemblerait toutes les informations concernant le parcours de la victime pour trouver de l'aide tant au niveau de la police, que de la justice et du corps médical.

De plus, le Conseil attire l'attention sur la nécessité d'une approche multidisciplinaire pour les différents intervenant-e-s avec une attention ciblée sur les notions telles que la décorporalisation et la dissociation qui vont affecter les victimes et avoir une influence sur leur comportement et leur discours, notamment lors du dépôt de la plainte.

(3.2. OS2) Installer un numéro d'appel «violences»

Le Conseil recommande d'installer pour la Région de Bruxelles-capitale, un numéro vert «violences», comme le 1712 pour la région néerlandophone et le 0800 30 030 pour la Communauté française.

Le Conseil demande que les intervenant-e-s soient formé-e-s à l'écoute des différents types de violence et que ce service bénéficie de fonds structurels.

(3.2.1.001) Financement et augmentation de la capacité d'accueil

Le Conseil demande de soutenir les organisations /services luttant contre les violences intrafamiliales et d'élaborer une solution structurelle aux niveaux des régions et des communautés.

Le nombre de refuges pour femmes et enfants victimes de violences est insuffisant. Il est nécessaire d'augmenter la capacité d'accueil. Les frais de séjours journaliers sont également trop élevés dans les lieux d'accueil. Il faut repenser leur financement.

(3.2.2. 002) Harcèlement de la rue

Le Conseil recommande d'avoir une vigilance accrue concernant le harcèlement de la rue des femmes.

Le Conseil fait valoir que bon nombre de femmes ressentent un sentiment d'insécurité quand elles doivent se déplacer dans la ville, que ce soit dans les transports en commun ou à certaines heures de la journée ou dans certains lieux isolés et mal éclairés. L'utilisation de l'espace public et la mobilité sont profondément genrés et doivent faire l'objet d'une analyse spécifique.

Le Conseil est d'avis qu'il faut également insérer le harcèlement de rue dans le plan d'action fédéral et régional contre les violences et y allouer des moyens budgétaires suffisants. (voir travail et recommandations de Garance)¹.

(3.2.2. 002) Stéréotypes sexistes et cybersexisme

Le Conseil recommande de lutter contre la publicité hypersexualisée, véhiculant des stéréotypes sexistes, et le cybersexisme.

Le Conseil se réfère à une bonne pratique en France, qui a trait au lancement de la 1ère campagne française de sensibilisation au cybersexisme à destination des adolescent-e-s, campagne qui s'affiche sur les murs du métro et des gares RER françaises.²

La campagne se poursuit sur internet par le biais d'un site évènementiel et est relayée par l'envoi d'un kit pédagogique «stop cybersexisme» à tous les collèges et lycées en France.

(3.3.1. 001) Coordination

Le Conseil recommande d'engager dans les plus brefs délais un-e coordinateur-trice qui reprendra la coordination sur le terrain des différents acteurs et actrices en lien avec les différents types de violences.

(3.3.3. 003) Indicateurs genrés

Le Conseil recommande de poursuivre les efforts pour avoir des indicateurs genrés à tous les niveaux (accueil, police, médical).

1 www.garance.be

2 www.stop-cybersexisme.com

(3.4.3. 003) Généraliser l'accompagnement à la vie affective et relationnelle

Le Conseil demande que, en concertation avec les niveaux de pouvoir concernés, soit généralisé dans les écoles l'accompagnement à la vie affective et relationnelle, désigné sous le nom de EVRAS³ (Fédération Wallonie-Bruxelles) et de SENSOA⁴ (Communauté néerlandophone), et qu'il intègre les violences prostitutionnelles dans son contenu.

(3.4.3. 003) Sortir les femmes et les hommes de la prostitution

Le Conseil est d'avis que des plans d'accompagnement pour sortir les femmes et les hommes de la prostitution, sont indispensables, au lieu de se focaliser seulement sur les «nuisances» liées à la prostitution.

Recommandations en matière d'EMPLOI

Le Conseil constate, de manière générale, que la note d'orientation en matière d'Emploi ne présente pas de mesures qui «visent et attaquent» directement le genre et la non-discrimination dans ce domaine.

La problématique est présente dans les textes, mais plutôt de manière indirecte dans ce sens où plusieurs thématiques concernent les femmes «de facto». Cependant le Conseil demande une plus grande prise en compte de la dimension genre dans les différentes initiatives.

Le Conseil souhaite qu'une attention particulière soit portée au Baromètre du Non Marchand publié régulièrement par la Fondation Roi Baudouin qui indique notamment l'impact du secteur dans le PIB et que, particulièrement en ce qui concerne l'emploi, les politiques publiques soient liées entre les différents niveaux de compétence et de pouvoir.

Le Conseil souhaite également voir opérationnalisée la loi sur le gendermainstreaming dans les marchés publics régionaux ainsi que dans tous ses secteurs de compétences liés à l'emploi.

CNDD (Conseil pour non-discrimination et Diversité d'Actiris)

Le Conseil soutient les activités développées par le CNDD. Il constate cependant que le Conseil aborde la diversité de manière transversale, et souhaite un objectif genre plus clairement identifiable.

ACTIRIS

Le Conseil salue les efforts que la région a développés au niveau de l'accueil de la petite

3 "Education à la vie relationnelle, affective et sexuelle"

4 Vlaams Expertisecentrum voor Seksuele Gezondheid

enfance et la politique en faveur de la petite enfance à travers les ACS, indispensable pour les femmes et hommes à la recherche d'un emploi. Cependant, elle attire l'attention sur les nouveaux besoins qui peuvent surgir dans le cadre de toute la politique d'activation. Une offre de formation élargie en faveur des demandeurs- demandeuses d'emploi, entrainera des besoins en termes de garde d'enfants professionnelle.

En outre, concernant la politique d'insertion en faveur des jeunes (Youth Guarantee) le Conseil demande explicitement d'insérer une dimension «genre» dans une approche transversale.

Le conseil demande que lors de la création du projet de la «Cité des métiers» à Bruxelles, une dimension genre avec une approche transversale soit intégrée.

Le Conseil recommande de mettre sur pied des actions proactives axées sur les jeunes - surtout des filles - qui ne sont pas suffisamment informées ou motivées à s'inscrire auprès des organismes qui assurent leur accès aux droits sociaux (mutuelle, chômage...). Il est important qu'Actiris informe les jeunes qui quittent l'école de leurs droits et devoirs. A cette fin, il faudrait mettre sur pied un processus officiel permettant d'avertir les filles comme les garçons, au sortir de leurs études, de la nécessité de s'inscrire personnellement auprès des organismes qui assureront leurs accès aux droits sociaux. Le Conseil se pose la question s'il serait possible de prendre contact avec tous/tes les jeunes gens, dès la fin de l'âge d'obligation scolaire. Celui-ci serait induit par le SPF sécurité sociale et expliquerait la nécessité de s'inscrire en tant que demandeur/se d'emploi.

Ce conseil souhaite qu'un courrier ciblé sur l'importance de la sécurité sociale pour les jeunes filles et les jeunes garçons, notamment lors de l'envoi des courriers dans le cadre de l'application de l'article 36 (A.R. 25.11.1991) soit envoyé.

Le Conseil souhaite voir développer des actions pour favoriser l'inclusion des femmes dans les métiers masculins et vice versa. Cette inclusion peut se voir effectuée par le soutien structurel aux formations destinées spécifiquement aux femmes/ aux hommes. Il est important d'éviter les stéréotypes liés à la ségrégation des secteurs.

Le Conseil souhaite attirer l'attention sur les métiers (notamment féminins) dont les horaires ont été flexibilisés sans que cela soit nécessairement impératif. Certaines tâches pourraient, en accord avec les secteurs professionnels concernés, être effectuées en journée et non pas en dehors des heures de travail. Ainsi, à titre d'exemple, une campagne «Nettoyer en journée ? Un monde de différences !»⁵ sensibilise les employeurs. Ceux-ci sont invités à remettre le temps de nettoyage des bureaux en journée. Le travail gagne ainsi en qualité et permet à de très nombreuses travailleuses de voir leurs conditions de vie améliorées, en regard de leur vie privée.

Le Conseil attire une attention particulière et continue sur la problématique des familles monoparentales, composées à 80% de femmes. Le Conseil souligne qu'il est particulièrement difficile, et parfois impossible, pour les mères monoparentales de pouvoir se mettre en recherche d'emploi ou à l'emploi, ou encore en formation, si des structures d'accueil des enfants en bas âge ou des personnes vulnérables qu'elles ont en charge, ne font pas l'objet d'une prise en charge collective. Le Conseil plaide pour améliorer les systèmes de garde inclus dans les structures publiques de placement, qui puissent permettre aux mères de se former ou de trouver un emploi en étant sûres que leurs enfants soient gardés dans des conditions professionnelles.

Le Conseil estime que dans le secteur des Titres services, très féminin, il faut viser un meilleur contrôle et une meilleure coordination sur les conditions de travail et d'équipement des travailleuses concernées.

OBSERVATOIRE DE L'EMPLOI

Le Conseil souhaite que l'Observatoire de l'Emploi soit soutenu pour qu'il puisse assurer et publier régulièrement un bilan statistique complet et généré, notamment par l'obtention des chiffres des institutions fédérales (ONEM, etc.).

COUVERTURE SOCIALE : IMPACT REGIONAL

Même si la sécurité sociale est gérée à différents niveaux de pouvoir, le Conseil plaide pour une meilleure couverture sociale pour les femmes et les hommes (chiffres générés du chômage, de la pauvreté, des situations de logement etc.).

Recommandations en matière de MOBILITE

Le Conseil remarque, de manière générale, que le texte de la note d'orientation Mobilité doit être écrit sur le mode épiciène, afin que les femmes se sentent aussi concernées à sa lecture que les hommes.

Globalement, la transversalité des intentions politiques d'atteindre une égalité des femmes et des hommes par la mise en oeuvre des politiques publiques proposées par la Région bruxelloise n'est pas assez affirmée. Le Conseil rappelle que l'ordonnance du 29 mars 2012 portant intégration de la dimension de genre dans les lignes politiques de la Région de Bruxelles-Capitale rend l'implémentation du gender mainstreaming obligatoire pour l'ensemble des politiques publiques et l'administration de la RBC.

Le Conseil se réjouit que la priorité aux alternatives à la voiture semble mise à travers les mesures proposées, mais il s'interroge sur la systématisation envisagée pour intégrer les objectifs d'égalité femmes-hommes dans celles-ci. Nous nous interrogeons également sur les budgets, les moyens et la planification de ces mesures étant donné l'enveloppe réduite attribuée budgétairement aux politiques d'égalité des chances.

Pour chaque politique publique décidée en matière de mobilité et d'accès aux espaces publics, il est nécessaire de préciser en quoi elle permet d'améliorer l'égalité entre les femmes et les hommes que ce soit au niveau des données (indicateurs de genre et statistiques ventilées par sexe), des objectifs (à l'aide d'une combinaison d'objectifs relatifs à la mobilité et à l'émancipation sociale), des modes d'évaluation ou des moyens affectés.

A côté de l'évaluation de l'intégration du genre dans la politique de mobilité, le Conseil attire l'attention sur l'importance de développer et de rassembler de bonnes pratiques concernant cette matière.⁶

Au vu des intentions en matière d'aménagements divers des voiries, le Conseil s'interroge sur la pertinence à poursuivre la division de l'espace public selon le type d'usager et d'usagère plutôt qu'à travailler l'espace public de manière à y obtenir une «pacification» de l'ensemble des déplacements. Ces politiques de «pacification des espaces publics» sont mises en oeuvre dans différentes villes européennes. Le Conseil recommande des observations de ces expériences d'aménagements pour pacifier les espaces publics, aussi appelés «shared spaces», à destination des services régionaux et responsables politiques concernés, tout en laissant la possibilité de privilégier un seul mode de transport (ex. vélo, bus) dans certains espaces publics.

Pour une efficacité correcte des processus de consultation autour des projets «mobilité», le Conseil est d'avis que l'autorité régionale doit veiller à une composition équilibrée femmes/hommes des organes dédiés et induire toutes les communes bruxelloises à l'adoption et la mise en oeuvre de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.⁷

Dans les contacts avec les bureaux d'étude urbanistique et architecturale qui sont appelés à travailler pour la Région bruxelloise, il conviendrait d'intégrer l'approche de genre de manière systématique. Concernant les projets menés avec les bureaux d'étude urbanistique et architecturale appelés à travailler pour la Région bruxelloise, le Conseil rappelle l'obligation de prendre en compte l'égalité des femmes et des hommes et d'intégrer la dimension de genre dans les procédures de passation des marchés publics et d'octroi de subsides, conformément à l'article 3, 3° de l'ordonnance du 29 mars 2012 portant intégration de la dimension de genre dans les lignes politiques de la Région de Bruxelles-Capitale. Le Conseil appelle à ce que soient suivies les recommandations de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes concernant cette matière⁸.

6 www.charter-equality.eu/good-practices/responsabilite-democratique-en.html

7 Parmi les communes signataires belges, la RBC est la mieux représentée avec 7 communes signataires: Anderlecht, Bruxelles-Ville, Etterbeek, Evere, Ixelles, Saint-Josse-ten-Noode et Woluwe-Saint-Pierre.

8 Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, *L'Égalité des femmes et des hommes dans les marchés publics*, manuel, Bruxelles, IEFH, 2008. Le Conseil signale aussi: Vlaamse Overheid, *Leidraad voor de integratie van sociale criteria in overheidsopdrachten: Naar 100% integrale duurzaamheid tegen 2020*, Brussel, Vlaamse Overheid, 2012.

Le Conseil recommande d'ajouter dans le texte d'introduction, «le sentiment d'insécurité» à la phrase «... améliorer la convivialité, la sécurité». En effet, les travaux des associations de femmes ont montré que le sentiment d'insécurité des femmes dans l'espace public était supérieur à celui des hommes et surdimensionné par rapport aux risques réels. Il y a lieu d'en tenir compte si l'on veut que les femmes se sentent aussi bien dehors, à n'importe quelle heure et dans n'importe quel endroit public que les hommes.

OS1. Promouvoir les modes actifs. OS1.1. Le vélo

Dans le volet «Sensibilisation et communication», il est question d'atteindre des «groupes cibles». Le Conseil recommande que les groupes de femmes soient clairement mentionnés et ciblés. Les femmes en effet ne constituent qu'un tiers des cyclistes recensés en RBC. Pour maximiser la sensibilisation et la communication, il convient d'examiner selon une approche genrée et intersectionnelle les raisons de ces différences d'usage entre les groupes d'hommes et les groupes de femmes. En matière de communication et de sensibilisation, il sera nécessaire de développer des indicateurs de performance (KPI) genrés.

OS1.2. La marche

Le Conseil fait remarquer que les actions envisagées pour favoriser la marche doivent inclure des objectifs d'intermodalité de manière à intégrer les déplacements piétons dans le réseau d'alternatives à la voiture (ex. des îlots d'habitation, habitations sociales, etc. vers des arrêts de transports en commun).

OS2. Développer les transports publics

Dans les «Actions stratégiques», le Conseil se réjouit qu'il soit clairement envisagé d'évaluer les ruptures de charge dans les dispositifs des transports en commun, mais recommande que les objectifs qui les concernent soient étendus à leur diminution car ces ruptures pénalisent particulièrement les femmes (utilisatrices plus nombreuses, affectation toujours prioritaire pour les femmes à l'accompagnement des personnes et à l'approvisionnement des ménages).⁹

En ce qui concerne le «réseau souterrain», le Conseil recommande une combinaison de moyens de contrôle technologiques et la présence de personnes et d'animation suffisante des lieux, afin d'accroître le sentiment de bien-être des usagers et usagères.

En ce qui concerne «l'ensemble du réseau», le Conseil demande que soient précisés les moyens envisagés pour «accroître la sécurité» et recommande que soit inscrite dans la note, la référence aux recommandations formulées par l'association «Garance» suite à ses recherches de terrain menées avec des groupes de femmes pour la Région de Bruxelles-

Capitale en 2012..¹⁰

En ce qui concerne les travaux prévus pour accroître l'offre de trams, le Conseil attire l'attention sur la dangerosité des sites propres en milieu de voirie par les risques d'accident qu'ils font encourir aux personnes qui se déplacent difficilement (femmes avec enfants ou paquets, personnes âgées, personnes handicapées, etc.) lorsqu'ils rejoignent les trottoirs. Le Conseil souligne dès lors l'importance d'uniformiser et de multiplier les dispositifs de traversée sécurisés.

En ce qui concerne le «développement du réseau ferroviaire», le Conseil attire l'attention que l'implantation de parkings pour voitures, plus nombreux et plus étendus, aura pour incidence l'augmentation de zones peu fréquentées particulièrement ressenties comme insécurisantes pour les piétons isolés. Il y a donc lieu d'y accorder l'attention nécessaire pour rendre ces endroits plus sécurisants.¹¹

OS3.3. Tarification des infrastructures

La mobilité sociale dépend fortement de la mobilité physique et les recherches sur les déplacements montrent que les femmes sont davantage incitées à rester à proximité de leur foyer et de leurs enfants parfois au détriment de leur carrière professionnelle. Le Conseil salue les efforts tarifaires de la STIB déjà en place en faveur des personnes dépendantes de l'aide des CPAS et des personnes demandeuses d'emploi qui suivent une formation auprès de Bruxelles-Formation. Le Conseil encourage la poursuite de la réflexion quant à un ticket unique valable pour tous les déplacements sur toutes les lignes de transport en commun et quant à l'automatisation d'un tarif préférentiel pour toutes les personnes à faibles revenus.¹²

OS3.5. Information et sensibilisation aux alternatives à la voiture

Le Conseil fait remarquer que les évaluations, campagnes et communications doivent intégrer la dimension du genre afin de concerner et atteindre aussi bien les femmes que les hommes.

OS5. Développer des infrastructures de voiries et des espaces publics de

10 Chaumont L., Zeilinger I., *Openbare ruimte, gender en onveiligheidsgevoel*, Brussel, Garance, 2012.

11 www.besafe.be

12 En région bruxelloise, les femmes représentent 54% des bénéficiaires du revenu d'intégration (ou équivalent). Une part importante de femmes bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale (ou équivalent) sont cheffes de famille (et ont donc au moins un enfant de moins de 18 ans à charge). En effet, pas moins de 41,8% des femmes bénéficiaires ont une famille à charge, 30,1% ont le statut de cohabitant et 28,2% sont isolées. Parmi les hommes bénéficiaires du RIS, seuls 12% vivent avec une famille à charge, 35,6% sont cohabitants et la majorité est isolée (52,2%) (Observatoire de la santé et du social de Bruxelles, *Femmes, précarités et pauvreté en Région bruxelloise*, Cahier thématique du Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2014, Bruxelles, Commission communautaire commune, 2015, p.22)

qualité , sûrs, fonctionnels et conviviaux.

En ce qui concerne les projets d'aménagements dans les espaces publics de la Région, le Conseil recommande que soit inscrite dans la note la référence aux recommandations formulées par l'association «Garance» suite à ses recherches de terrain menées avec des groupes de femmes pour la STIB et pour la Région bruxelloise.

OS7. Information et gestion de la mobilité en temps réel

Les données quantitatives récoltées régulièrement pour les baromètres «mobilité» en Région bruxelloise sont encore largement non genrées (sauf exceptions comme les données cyclistes, les chiffres des accidents de roulage). La sexuation des données statistiques doit devenir systématique pour toutes les récoltes d'informations (comptages sur le terrain, enquêtes, exploitation d'enquêtes extérieures telles que l'enquête fédérale BELDAM).

Le Conseil rappelle que pour une implémentation optimale du gender mainstreaming, il est nécessaire que l'ensemble des services publics bruxellois développe des indicateurs de genre et récolte des données statistiques ventilées par sexe. Le Conseil appelle donc à la bonne gouvernance en matière de statistiques, notamment en rassemblant les différentes sources au sein d'un même et unique point de contact, l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA).¹³

13 Voir par exemple Kalenga-Mpala R., «Genre et statistiques en Région de Bruxelles-Capitale», dans *Focus* nr.4, Bruxelles, IBSA, mai 2014. <http://www.ibsa.irisnet.be/fichiers/publications/focus-de-libsa/focus-04-mai-2014>